



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

SAINT PAUL DE FENOUILLET

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2013079-0011 du 20 mars 2013.
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Le Chef du Service de l'Eau et des Risques
Pascal JOBERT



CARTE DES PHENOMENES NATURELS

Légende :

Nature du Phénomène naturel

- Inondation
- Crue Torrentielle
- Mouvements de terrain
 - Glissement de terrain
 - Chutes de pierres et/ou de blocs
 - Ravinement
- Phénomènes croisés
 - Inondation et Glissement
 - Inondation et Chute de pierres
 - Inondation, Chute de pierres et Glissement

Limite communale

Périmètre d'application du P.P.R.

Réalisation : RTM - Prescription : 25 février 2002
Édition : RTM - Elaboration : 2003-2009
- Finalisation : mai 2012

Echelle : 1/5 000
IGN

